

Ca n'arrive qu'aux autres...

Je rencontre régulièrement des jeunes afin de leur parler des normes du travail. Vous ne serez peut-être pas surpris de savoir que la majorité, d'entre eux, croit que dans leur emploi, il y a peu de risque de se blesser. Pourtant à chaque année, 24 000 réclamations à la Commission de la santé et de la sécurité au travail sont faites par des jeunes de 15 à 24 ans. Plus de la moitié des accidents surviendraient dans les six premiers mois d'un nouvel emploi. En moyenne un jeune par mois y perd la vie, selon les données de la CSST.

Récemment, les médias locaux nous présentait l'histoire d'un jeune homme qui à sa troisième de travail en tant qu'émondeur, a perdu l'usage de ses deux jambes lorsqu'un arbre lui est tombé dessus. Des histoires d'horreur comme celle-ci il y en a beaucoup. Le manque d'expérience, de formation et la pensée magique de croire qu'il n'arrivera rien si l'on prend un *petit* risque contribuent à augmenter les risques d'accidents.

Tous les métiers sont à risque, les secteurs de la restauration, du commerce autant que le secteur manufacturier. Un employé qui se blesse, même si la chute paraît banale, doit remplir un rapport d'accident. On ne connaît pas les répercussions à long terme d'une blessure. Les jeunes ont tendance à ne pas se plaindre, parce qu'ils craignent les représailles.

Une situation classique : La jeune serveuse qui se brûle sur la cafetière et qui se fait répondre par son employeur que c'est le métier qui rentre. Il ne faudrait jamais banaliser ce genre d'accident. Les employeurs doivent être responsables et vigilants. Invitez les jeunes qui se blesse à remplir le rapport d'accident.

La prévention reste toutefois le meilleur moyen d'assurer un milieu de travail sécuritaire. Voici quelques trucs, proposés par la CSST et applicables pour faciliter l'intégration des jeunes employés. Lorsque vous décrivez les tâches à accomplir, expliquez parallèlement les risques rattachés à chacune de ses tâches. Il faut présenter les méthodes de travail sécuritaires qui y sont reliées. Vous devez démontrer que la santé et la sécurité au travail sont importantes pour votre entreprise. Si la formation est offerte par un autre employé, assurez-vous que celui-ci possède les compétences et les connaissances pour offrir une formation complète et adéquate. L'accompagnement d'un jeune par un employé expérimenté permet au premier, suite à sa formation, de continuer à poser des questions dans un climat favorable à l'échange de savoirs.

Sandy Tremblay  
Illusion Emploi